


Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2000/2322(INI)
Politique de l'environnement et développement durable, Conseil européen de Göteborg, juin 2001	
Sujet 3.70 Politique de l'environnement 3.70.20 Développement durable 8.40.14 Conseil européen	
Procédure terminée	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	PSE HULTHÉN Anneli	24/01/2001
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
Conseil de l'Union européenne	ECON Economique et monétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales	V/ALE LAMBERT Jean	05/04/2001
	Formation du Conseil Environnement	Réunion 2334	Date 08/03/2001

Evénements clés			
18/01/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
08/03/2001	Débat au Conseil	2334	Résumé
14/05/2001	Vote en commission		Résumé
14/05/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0171/2001	
30/05/2001	Débat en plénière		
31/05/2001	Décision du Parlement	T5-0308/2001	Résumé
31/05/2001	Fin de la procédure au Parlement		
21/02/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2000/2322(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/5/14260

Portail de documentation					
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0171/2001	14/05/2001	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0308/2001 JO C 047 21.02.2002, p. 0022-0223 E	31/05/2001	EP	Résumé

Politique de l'environnement et développement durable, Conseil européen de Göteborg, juin 2001

Le Conseil a été informé par la présidence des progrès réalisés par les neuf formations sectorielles du Conseil (transports, énergie, industrie, agriculture, marché intérieur, Ecofin, développement, pêche, affaires générales) qui ont été invitées à élaborer pour le Conseil européen de Göteborg en juin 2001 des stratégies sur les moyens d'intégrer la dimension environnementale dans leurs politiques. En outre, le Conseil a été informé par la présidence des travaux préparatoires concernant la stratégie pour le développement durable, qui devrait être adoptée lors du Conseil européen de Göteborg en juin. La Commission a informé le Conseil de l'état de la préparation du document qu'elle présentera à la fin de mars et qui fournira des éléments concernant la stratégie pour le développement durable et devrait servir de base pour les consultations d'ici le Sommet de Göteborg. ?

Politique de l'environnement et développement durable, Conseil européen de Göteborg, juin 2001

La commission a adopté le rapport d'initiative d'Anneli HULTHÉN (PSE, S) sur la politique de l'environnement et le développement durable en préparation du Sommet européen de Göteborg. Elle regrette que, faute de temps, le Parlement soit tenu à l'écart de la discussion portant sur la préparation d'une stratégie de l'UE pour un développement durable et qu'il n'ait pas la possibilité de se prononcer sur les propositions concrètes énoncées dans le document consultatif de la Commission européenne dans la perspective du Conseil européen. Le rapport souligne que la stratégie doit être le résultat d'un processus transparent associant les citoyens européens et qu'elle doit préciser clairement quels avantages les citoyens ordinaires et les différentes parties concernées pourront en retirer. La commission critique le fait que la Commission européenne n'ait pas tenu compte du caractère global et souligne que la stratégie engage la responsabilité internationale et constitue une importante contribution au sommet de Rio+10 qui se tiendra en 2002. Elle souligne par ailleurs la nécessité de fixer des objectifs concrets et mesurables et de mettre au point des indicateurs pour le suivi et la révision de l'Agenda pour un développement durable établi à Göteborg ainsi que pour l'intégration des objectifs d'intégration de la dimension environnementale dans les grandes orientations de la politique économique. Elle considère que la stratégie pour un développement durable doit s'étendre sur une génération, par exemple 25 ans, et qu'elle fasse l'objet d'une révision tous les cinq ans. Elle estime par ailleurs qu'il convient d'ajouter l'alimentation durable aux 6 thèmes fondamentaux de la stratégie proposée par la Commission européenne. La commission invite la Commission européenne et le Conseil à définir, dans le contexte de la stratégie de développement durable, les réformes les plus urgentes des politiques européennes en vigueur et à établir un calendrier et des objectifs généraux pour la mise en œuvre de ces réformes. Par exemple, la PAC devrait faire l'objet d'un réexamen en 2002 afin de mettre en place une agriculture durable qui place le consommateur au centre de ses préoccupations, qui garantisse la sécurité alimentaire et qui re-motive le monde agricole. Les considérations environnementales, la préservation des espèces et la lutte contre l'épuisement des réserves halieutiques doivent figurer parmi les objectifs de la politique commune de la pêche. Une politique cohérente est par ailleurs nécessaire afin de combattre la pollution marine. Le rapport met également en avant plusieurs autres points: - l'UE devrait poursuivre ses efforts visant à instaurer une plus grande clarté juridique dans la relation entre les dispositions de l'OMC et les mesures commerciales prises conformément aux accords environnementaux multilatéraux. L'OMC doit par ailleurs être réformée en vue de la subordination de ses activités aux objectifs de développement durable et aux engagements internationaux de défense de l'environnement; - le Conseil et la Commission sont instamment invités à maintenir le montant affecté à la ligne budgétaire destinée aux initiatives locales en matière d'emploi, l'économie locale ayant un rôle vital à jouer en ce qu'elle permet de réduire les besoins de transport. Il importe de soutenir dans la mesure du possible les modes de consommation et de production axés sur la dimension régionale et locale; - un changement de politique est nécessaire pour réduire les transports routiers de longue distance et accroître les investissements dans les transports publics et les réseaux de voies ferrées; - la politique de l'environnement et de l'énergie doivent être coordonnées et, à terme, la politique énergétique doit être portée à l'échelon communautaire. Il faut atteindre l'objectif d'une consommation de 12 % d'énergie provenant de sources renouvelables d'ici 2010 et de 50 % d'ici 2040; - la Commission doit mener à bien dans les meilleurs délais l'élaboration du programme concernant les changements climatiques et mettre en œuvre un système d'échange de droits d'émission dans l'UE. ?

Politique de l'environnement et développement durable, Conseil européen de Göteborg, juin 2001

En adoptant le rapport de Mme Anneli HULTHÉN (PSE, S) le Parlement européen a adopté une résolution qui approuve l'importance politique accordée à la stratégie de développement durable qui doit dominer le Sommet de Göteborg en juin. Il met l'accent sur le fait que cette stratégie doit prendre la dimension environnementale à son point de départ et être soutenue par le 6ème programme d'action sur l'environnement. Le Parlement souhaite que la stratégie de développement durable s'étende sur une génération, c'est-à-dire 25 ans et il demande que des objectifs et des indicateurs, pour mesurer les progrès de la réalisation de l'agenda qu'il souhaite, soient adoptés à Göteborg. Il demande que le Sommet prépare un calendrier et des objectifs pour réformer les politiques européennes telles que la PAC, la politique commune des pêches et l'aide régionale conformément à la stratégie et, déclare que la révision de la PAC en 2002 doit s'accompagner d'un objectif de développement soutenable de l'agriculture dans l'intérêt des consommateurs et en produisant une nourriture saine. Les demandes spécifiques formulées dans la résolution incluent l'application du programme européen sur les changements climatiques aussi rapidement que possible, la mise en oeuvre des mesures relatives au commerce des émissions dans l'Union européenne, la mise en oeuvre de mesures contraignantes relatives à l'impact environnemental pour l'ensemble de la législation et que l'efficacité énergétique soit multiplié par 10 en 2025. Le Parlement européen demande également que les objectifs de l'intégration environnementale soient entièrement incorporés dans la politique économique de l'Union au sens le plus large et demande que l'Union européenne insiste pour que des réformes aient lieu au sein de l'OMC afin de promouvoir un développement durable. Il demande également à la Commission de mettre au point une formule de responsabilité sociale d'ensemble en Europe et qu'il encourage les stratégies d'investissement "écologiques". ?